



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste – Réseau

UN RESEAU A PRIORITÉ BANCAIRE...

QUAND ON EN A LES MOYENS !

Attention

L'entière
responsabilité de
cette accréditation
reviendra au DS.

Ce dernier, y
compris devant un
cas de force
majeur, devra
assumer un
événement
« problème » lié à
cette habilitation.

Cette note aura au
moins eu l'effet
positif d'informer les
DS, RE, RRH des
règles postales
concernant les
intérimaires et de
mettre en lumière le
déficit de
communication du
Réseau.

Décidemment, il n'y
a que les objectifs
commerciaux, les
campagnes
commerciales et
challenges
commerciaux qui
parviennent en
temps et en heure
aux managers !

C'est avec stupéfaction que la CFDT a pris connaissance de la note *DGRLP.DMRO.A.19.328 du 29/07/2019* concernant les règles opérationnelles d'accréditations des Profils Métiers SIBP en Secteur.

En effet, La Poste vient à nouveau de restreindre les habilitations des intérimaires, qui dorénavant ne pourront plus effectuer d'opération bancaire.

Seul le Directeur de Secteur pourra, sous 4 conditions seulement, leur accorder une accréditation « guichet avec opérations bancaires », mais uniquement en cas de force majeure...

Une « usine à gaz » qui ne saura, de toute façon, pallier aux besoins de force de travail des équipes et encore moins aux besoins quotidiens des clients de La Banque.

D'autre part, si cette note trouve sûrement son fondement sur des raisons de sûreté, elle est loin de refléter la « vraie vie » des bureaux. En rappelant aux agents les règles de confidentialité des codes d'accès individuels, elle oublie que parfois, c'est la seule solution à la disposition des agents pour recevoir nos clients !

Elle omet surtout le cœur du problème qui réside dans le manque de moyens alloués par La Poste et l'Etat pour faire face à ses missions de service public et à la réalisation des objectifs commerciaux fixés unilatéralement. L'application de cette note va entraîner une surcharge de travail et des déplacements supplémentaires non pris en compte pour les Chargés Clientèle titulaires et les managers alors même que leur situation est déjà très tendue.

La CFDT exige :

- ▶ **Le recrutement de personnel pour faire face à l'ensemble des activités en bureau,**
- ▶ **La création d'un profil « Intérimaire » afin de décharger la responsabilité des managers.**

f3c.cfdt.fr

**Ce n'est ni aux chargés de clientèle,
ni aux managers
de porter la politique emploi du Réseau !**

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

